



Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du jeudi 19 mars 2015

Conseillers communautaires en exercice : 136

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la CCIT du Doubs - 46 avenue Villarceau - 25000 Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.2, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.2.1, 1.2.2, 1.2.3, 1.2.4, 7.1, 7.2, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5, 2.6, 2.7, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 4.5, 4.6, 4.7, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 5.5, 5.6, 8.1, 8.2

La séance est ouverte à 18h10 et levée à 21h45.

Etaient présents : **Amagney :** M. Thomas JAVAUX (représenté par M. Dominique DUCASSE) **Arguel :** M. André AVIS **Audeux :** Mme Françoise GALLIOU **Avanne-Aveney :** Mme Marie-Jeanne BERNABEU, M. Alain PARIS **Besançon :** M. Julien ACARD, M. Eric ALAUZET, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, M. Nicolas BODIN (jusqu'au 0.2), M. Pascal BONNET (à partir du 1.1.1 et jusqu'au 4.5), M. Patrick BONTEMPS (à partir du 1.1.1), M. Emile BRIOT, M. Gueric CHALNOT (jusqu'au 3.3), M. Laurent CROIZIER, M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Marie-Laure DALPHIN, Mme Danielle DARD, M. Cyril DEVESA (à partir du 1.1.1), M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL YASSA, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN (jusqu'au 0.2), Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Louis FOUSSERET, Mme Fanny GERDIL-DJAOUAT, M. Philippe GONON, Mme Pauline JEANNIN (à partir du 1.1.1), Mme Solange JOLY, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT (jusqu'au 2.4), M. Thierry MORTON (jusqu'au 3.1), M. Philippe MOUGIN, Mme Sophie PESEUX, Mme Danielle POISENET, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS (à partir du 1.1.1), Mme Mina SEBBAH, Mme Catherine THIEBAUT, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF (à partir du 1.1.1) **Beure :** M. Philippe CHANEY (à partir du 1.1.1), Mme Chantal JARROT **Braillans :** M. Alain BLESSEMILLE **Busy :** M. Alain FELICE (à partir du 1.1.1) **Chalezeule :** M. Andrée ANTOINE, M. Christian MAGNIN-FEYSOT **Chalèze :** M. Gilbert PACAUD **Champagny :** M. Olivier LEGAIN **Champvans-les-Moulins :** M. Florent BAILLY **Chaucenne :** M. Bernard VOUGNON **Chaufontaine :** M. Jacky LOUISON **Chemaudin :** Mme Marie-Pascale BRIENTINI, **Châtillon-le-Duc :** Mme Catherine BOTTERON **Dannemarie-sur-Crête :** Mme Catherine DEMOLY **Deluz :** M. Fabrice TAILLARD **Ecole-Valentin :** Mme Brigitte ANDREOSSO (à partir du 1.1.1), M. Yves GUYEN (à partir du 0.2) **Fontain :** Mme Martine DONEY **François :** M. Eric PETIT **Gennes :** Mme Thérèse ROBERT **Grandfontaine :** Mme Martine GIVERNET, M. François LOPEZ **La Chevillotte :** M. Roger BOROWIK **Le Gratteris :** M. Cédric LINDECKER **Les Auxons :** M. Jacques CANAL **Mamirolle :** M. Daniel HUOT (à partir du 1.1.1), Mme Francine MARTIN **Marchaux :** M. Patrick CORNE **Miserey-Salines :** M. Marcel FELT, Mme Ada LEUCI **Montfaucon :** M. Pierre CONTOZ, Mme Corinne PETER **Montferrand-le-Château :** M. Pascal DUCHEZEAU, Mme Pascale HANUS **Morre :** M. Jean-Michel CAYUELA **Nancray :** M. Vincent FIETIER, Mme Annette GIRARDCLOS **Noironte :** M. Bernard MADOUX **Novillars :** M. Philippe BELUCHE (jusqu'au 1.2.2) **Osselle :** Mme Sylvie THIVET **Pelousey :** Mme Catherine BARTHELET (à partir du 0.2), M. Daniel VARCHON **Pirey :** M. Robert STEPOURJINE **Pouilley-les-Vignes :** Mme Annie SALOMEZ **Pugey :** M. Frank LAIDIE **Rancenay :** M. Michel LETHIER **Routelle :** M. Daniel CUCHE **Saône :** Mme Sylvie GAUTHEROT (jusqu'au 2.4) **Serre-les-Sapins :** M. Gabriel BAULIEU, Mme Valérie BRIOT **Tallenay :** M. Jean-Yves PRALON **Thise :** M. Alain LORIGUET (jusqu'au 0.2) **Thoraise :** M. Jean-Paul MICHAUD **Vaire-Arcier :** M. Charles PERROT **Vaire-le-Petit :** M. Jean-Noël BESANCON (représenté par Mme Danièle LAGARDE jusqu'au 2.4) **Vaux-les-Prés :** M. Bernard GAVIGNET (à partir du 0.2)

Etaient absents : **Besançon :** M. Frédéric ALLEMANN, M. Thibaut BIZE, Mme Claudine CAULET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Ludovic FAGAUT, M. Abdel GHEZALI, M. Jacques GROSERRIN, Mme Carine MICHEL, M. Michel OMOURI, Mme Rosa REBRAB, M. Rémi STAHL, Mme Ilva SUGNY, M. Michel VIENET **Boussières :** M. Bertrand ASTRIC **Champoux :** M. Philippe COURTOT **Chemaudin :** M. Gilbert GAVIGNET **Châtillon-le-Duc :** M. Philippe GUILLAUME **Dannemarie-sur-Crête :** M. Gérard GALLIOT **François :** Mme Oriane DELAGUE **La Vèze :** Mme Catherine CUINET **Larnod :** M. Hugues TRUDET **Les Auxons :** Mme Marie-Pierre MARQUIS, M. Serge RUTKOWSKI **Mazerolles-le-Salin :** M. Daniel PARIS **Morre :** Mme Marie-Christine MARTINET **Novillars :** Mme Christine BITSCHENE **Pirey :** Mme Odette COMTE **Pouilley-les-Vignes :** M. Jean-Marc BOUSSET **Roche-lez-Beaupré :** M. Jacques KRIEGER, Mme Nicole WEINMAN **Saône :** M. Yoran DELARUE **Thise :** Mme Laurence GUIBRET **Torpes :** M. Denis JACQUIN **Vorges-les-Pins :** Mme Julie BAVEREL

Secrétaire de séance : Mme Thérèse ROBERT

Procurations de vote :

Mandants : T. BIZE, N. BODIN (à partir du 1.1.1), G. CHALNOT (à partir du 3.4), C. COMTE-DELEUZE, C. DEVESA (jusqu'au 0.2), L. FAGAUT, O. FAIVRE-PETITJEAN (à partir du 1.1.1), A. GHEZALI, J. GROSERRIN (à partir du 1.1.1 et jusqu'au 4.5), P. JEANNIN (jusqu'au 0.2), M. OMOURI, C. MICHEL, T. MORTON (à partir du 3.2), R. REBRAB, D. SCHAUSS (jusqu'au 0.2), M. VIENET, M. ZEHAF (jusqu'au 0.2), P. GUILLAUME, B. ASTRIC, G. GAVIGNET, G. GALLIOT, B. ANDREOSSO (pour le 0.2), O. DELAGUE, C. CUINET, S. RUTKOWSKI, M. MARQUIS, D. HUOT (jusqu'au 0.2), D. PARIS, M. MARTINET, C. BITSCHENE (jusqu'au 1.2.2), O. COMTE, J. KRIEGER, Y. DELARUE, A. LORIGUET (à partir du 1.1.1), D. JACQUIN, J. BAVEREL (à partir du 1.1.1)

Mandataires : S. JOLY, F. GERDIL-DJAOUAT (à partir du 1.1.1), S. WANLIN (à partir du 3.4), P. GONON, E. ALAUZET (jusqu'au 0.2), S. PESEUX, L. CROIZIER (à partir du 1.1.1), AS. ANDRIANTAVY, P. BONNET (à partir du 1.1.1 et jusqu'au 4.5), A. POULIN (jusqu'au 0.2), M. SEBBAH, D. DARD, Y. POUJET (à partir du 3.2), K. ROCHDI, P. CURIE (jusqu'au 0.2), M. DALPHIN, S. WANLIN (jusqu'au 0.2), C. BOTTERON, J.P. MICHAUD, M.P. BRIENTINI, C. DEMOLY, Y. GUYEN (pour le 0.2), E. PETIT, T. ROBERT, M. LOYAT, J. CANAL, P. CONTOZ (jusqu'au 0.2), B. MADOUX, J.M. CAYUELA, P. BELUCHE (jusqu'au 1.2.2), R. STEPOURJINE, C. LIME, M. DONEY, F. TAILLARD (à partir du 1.1.1), P. DUCHEZEAU, P. CHANEY (à partir du 1.1.1).

Délibération n°2015/002748

Rapport n°1.2.1 - Services communs entre le Grand Besançon et la Ville de Besançon - Mutualisation de la fonction de Directeur général adjoint des services (DGAS) en charge des Finances et du Conseil de gestion

**Services communs entre le Grand Besançon et la Ville de Besançon -
Mutualisation de la fonction de Directeur général adjoint des services (DGAS)
en charge des Finances et du Conseil de gestion**

Rapporteur : Gabriel BAULIEU, Vice-Président

Commission : Finances, ressources humaines, communication et aide aux communes

Inscription budgétaire

« Charges de personnel » : du Budget principal
Le remboursement de la Ville sera effectué à travers la réduction de l'ACTP
(CLECT en juin 2015)

Résumé :

Le travail de rapprochement des organisations et de constitution d'une administration unifiée se poursuit dans le cadre du groupe de pilotage constitué entre élus du Grand Besançon et de la Ville de Besançon.

Dans ce cadre, il est proposé, dans la perspective de mise en place début 2016 d'une Direction des Finances commune, et à l'occasion de la vacance du poste de Directeur des Finances du Grand Besançon, de mutualiser dès à présent la fonction de DGAS chargé des Finances et du Conseil de gestion, en s'appuyant sur l'actuel DGAS du Pôle Gestion et Modernisation de la Ville.

I. Contexte et enjeux

Depuis plusieurs années, la Ville et l'Agglomération sont engagées dans un processus de rapprochement qui s'est traduit par une série de transferts de compétences mais aussi par la mise en place de services communs et partagés. Ces derniers couvrent pour l'essentiel le champ des services fonctionnels, le partage des moyens constituant une des voies efficaces du rapprochement de l'Intercommunalité et de ses communes membres.

L'ambition de renforcer l'intégration intercommunale et la volonté de donner davantage de lisibilité au dispositif de mutualisation des services pour les élus, les services et les agents concernés, ont conduit le Grand Besançon et la Ville à faire évoluer au 1^{er} janvier 2015 leurs services communs et se mettre en conformité avec les modifications réglementaires apportées au dispositif de mutualisation, qui prévoient que les services communs sont des services rattachés à l'intercommunalité.

Des conventions cadres sont mises en place entre la CAGB et la Ville pour les services communs : Pôle Ressources Humaines, Département TIC, Service Topographie, Direction Stratégie et Territoire, Mission Financements européens, Navette Courrier, Direction de la Gestion des Partenaires Extérieurs.

Le travail de rapprochement des organisations et de constitution d'une administration unifiée se poursuit dans le cadre du Groupe de pilotage constitué entre élus du Grand Besançon et de la Ville.

Dans ce cadre, il est proposé, dans la perspective de mise en place début 2016 d'une Direction des Finances commune, et à l'occasion de la vacance du poste de Directeur des Finances du Grand Besançon, de mutualiser dès à présent la fonction de Directeur Général Adjoint des Services chargé des Finances et du Conseil de gestion, en s'appuyant sur l'actuel DGAS du Pôle Gestion et Modernisation de la Ville.

II. Les objectifs et modalités de la mutualisation

La mutualisation dès le 1^{er} avril 2015 du DGAS permettra à ce dernier de travailler à l'organisation et à la mutualisation des deux Directions des Finances, ainsi qu'aux fonctions relatives au conseil de gestion.

Il convient de signaler que les services en question travaillent déjà ensemble et que ces dernières années une harmonisation des outils informatiques a été mise en place (logiciels de gestion, d'analyse financière, de gestion de dette et de prospective notamment). Les liens se sont resserrés s'agissant de dossiers qui intéressent autant la Ville que l'Agglomération : le conventionnement avec les services de la DRFIP et de la TGB, la mise en place d'observatoires fiscaux, la gestion et la préparation de la nouvelle génération de fonds européens (avec un poste déjà mutualisé entre Ville et Agglomération), la refonte des flux financiers suite à la mise en place des services communs, la préparation du futur CPER par exemple. Dans le domaine du Conseil et du Contrôle de Gestion un pas a aussi été franchi en 2013 avec la mutualisation de la Direction Gestion des Partenaires Extérieurs, s'agissant en particulier du suivi des organismes satellites (SEM notamment) communs à la Ville et à la CAGB.

Si ces services partagent un certain nombre de pratiques, il reste toutefois que certaines procédures sont différentes sur un certain nombre de points. Une phase de transition destinée à rapprocher ces fonctionnements et à organiser une direction des finances commune s'avère nécessaire.

Conformément au cadre juridique des mutualisations, la fonction de DGAS mutualisée doit être rattachée administrativement au Grand Besançon ; il est ainsi nécessaire de créer le poste dans les effectifs permanents du Grand Besançon qui sera pourvu par voie de mutation, avec effet au 1^{er} avril 2015.

Poste à créer : Cadre d'emploi des administrateurs territoriaux, avec détachement sur emploi fonctionnel (fonction de DGAS).

La mutualisation de ce poste s'intégrera dans la constitution à venir des nouveaux services communs en matière financière.

Ce poste sera mutualisé avec la Ville de Besançon. Il intégrera la Direction Générale de la CAGB sous l'autorité hiérarchique du DGS du Grand Besançon et restera sous l'autorité fonctionnelle du DGS de la Ville, sans que le périmètre actuel du poste à la Ville (pôle Gestion et modernisation) soit pour le moment modifié

Il sera rattaché au DGAS les directions et services de la CAGB suivants : la Direction des finances, la Direction de la gestion des partenaires extérieurs (déjà mutualisée) ainsi que le service conseil de gestion.

Il disposera d'un bureau dans les locaux du Grand Besançon et répartira son temps entre les deux Directions.

Le coût du poste sera partagé entre la Ville et la CAGB, avec applications des règles de droit commun en matière de services communs (clé de répartition A, basée sur les pourcentages des effectifs des agents communaux et communautaires) dans le cadre d'un avenant à la convention cadre en vigueur depuis janvier 2015.

Le Comité technique commun aux deux entités s'est prononcé favorablement le 10 février dernier sur cette mutualisation.

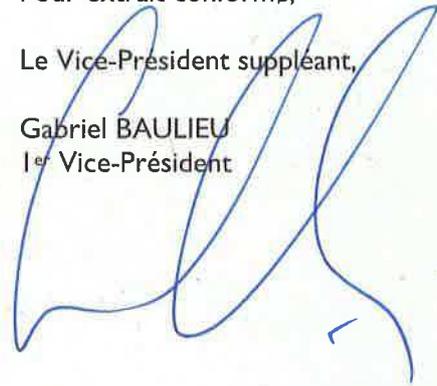
A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la mutualisation de la fonction de **DGAS Finances** et **Conseil de gestion** entre la **Ville de Besançon** et la **CAGB**,
- crée le poste dans la liste des emplois permanents de la **CAGB**,
- autorise **Monsieur le 1^{er} Vice-Président**, ou son représentant, à signer l'avenant n°1 à la convention de création des services communs.

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président suppléant,

Gabriel BAULIEU
1^{er} Vice-Président



Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 127

Contre : 0

Abstention : 0

Préfecture de la Région Franche Comté
Préfecture du Doubs
Contrôle de légalité
Reçu le 26 MARS 2015

Entre les soussignés :

La Communauté d'Agglomération du Grand Besançon représentée par Monsieur Gabriel BAULIEU, 1^{er} Vice-président en exercice, dûment habilité par délibération du Conseil Communautaire en date du 19 mars 2015, ci-après dénommée la Communauté,

Et :

La Ville de Besançon, représentée par Monsieur Jean-Louis FOUSSERET, Maire en exercice, autorisé par délibération du Conseil Municipal en date du, ci-après dénommée la Ville.

Préambule

L'ambition de renforcer l'intégration intercommunale et la volonté de donner davantage de lisibilité au dispositif de mutualisation des services pour les élus, les services et les agents concernés ont conduit le Grand Besançon et la Ville à faire évoluer au 1^{er} janvier 2015 leurs services communs.

Des conventions cadres ont été mises en place entre la Communauté et la Ville pour les services communs : Pôle Ressources Humaines, Département TIC, Service Topographie, Direction Stratégie et Territoire, mission financements européens, navette courrier, Direction de la Gestion des Partenaires Extérieurs.

Il s'est agi d'une étape, et le travail de rapprochement des organisations et de constitution d'une administration unifiée se poursuit dans le cadre du Groupe de pilotage constitué entre élus du Grand Besançon et de la Ville.

Dans ce cadre, il est décidé, dans la perspective de mise en place en 2016 d'une Direction des Finances commune, et à l'occasion de la vacance du poste de Directeur des Finances du Grand Besançon, de mutualiser dès à présent une fonction de Directeur Général Adjoint des Services chargé des Finances, en s'appuyant sur l'actuel DGAS du Pôle Gestion et Modernisation de la Ville.

Ce poste sera mutualisé avec la Ville de Besançon. Il intégrera la Direction Générale de la CAGB sous l'autorité hiérarchique du DGS du Grand Besançon et restera sous l'autorité fonctionnelle du DGS de la Ville,

Il sera rattaché au DGAS les directions et services de la CAGB suivants : la Direction des finances, la Direction de la gestion des partenaires extérieurs (déjà mutualisée) ainsi que le service Conseil de gestion.

En conséquence, il est convenu ce qui suit :

Article I

Le périmètre des services communs visé à l'article 2 de la convention initiale « Création de services communs » du 26/12/14 est complété par la fonction de DGAS en charge des Finances et du Conseil de gestion.

Article 2

La clé A visée à l'article 10 - « Contributions des collectivités » de la convention initiale et définie ainsi

« Clé A : Part en pourcentage du nombre d'agents titulaires et non-titulaires sur postes permanents de la collectivité de rattachement / nombre total d'agents titulaires et non-titulaires sur postes permanents de la Ville et de la Communauté. Les effectifs pris en compte sont ceux qui sont constatés au 1^{er} janvier de l'année. »

s'applique pour la répartition du coût du poste mutualisé.

Article 3

La mise en commun de la fonction de DGAS en charge des Finances et du Conseil de gestion est effective à compter du 1^{er} avril 2015.

Elle prendra fin à l'échéance de la convention initiale de création des services communs

Article 4

Les autres dispositions de la convention initiale restent inchangées.

Fait à Besançon, en 2 exemplaires originaux, le

Le 1^{er} Vice-président
de la Communauté d'Agglomération
du Grand Besançon

Gabriel BAULIEU

Le Maire
de la Ville de Besançon

Jean Louis FOUSSERET